

Politique Qualité/Environnement

V33 a la volonté de satisfaire en permanence l'ensemble de ses clients par une gamme de produits et services adaptés à leurs attentes, tout en maîtrisant les principales nuisances générées par son activité, et en apportant au personnel et prestataires des conditions de travail optimales.

V33 a élaboré des programmes de maîtrise de ses activités, produits et services dès la conception en vue de :

- Prévenir :
 - Les insatisfactions clients,
 - Les pollutions,
 - Les accidents et maladies.
- Se conformer scrupuleusement aux exigences légales, réglementaires et autres exigences souscrites applicables,
- Respecter les exigences normatives.

V33 détermine en conséquence sa politique par les axes prioritaires suivants :

- Développer les ventes à l'international,
- Rester leader sur le marché bois et peintures techniques et devenir une des trois premières marques françaises en peinture déco,
- Assurer le meilleur taux de service auprès de ses clients en optimisant sa chaîne d'approvisionnement,
- Innover en permanence tout en optimisant la performance du produit en partenariat avec ses clients et ses fournisseurs,
- Intégrer dès la conception de ses produits, les avancées technologiques permettant le développement des formules préservant l'environnement (V33, première entreprise dans le domaine de la peinture à bénéficier du Label NF Environnement, commercialise des produits certifiés Ecolabel européen).

V33 analyse périodiquement l'application de ses axes et l'atteinte des objectifs en engageant des actions d'amélioration avec le concours du personnel de l'entreprise.

V33 met en œuvre un système de management basé sur :

- Une organisation efficace,
- Des processus performants,
- Un personnel sensibilisé, formé, compétent,
- Une formalisation du savoir-faire, si nécessaire.

La Direction Générale s'engage à :

- Mettre en œuvre les moyens et ressources nécessaires à la réalisation de cette politique,
- Développer la communication interne et externe si une demande en est faite,
- Conduire une démarche d'amélioration continue en adaptant les politiques, objectifs et cibles.

Domblans, le 13 novembre 2012

La Direction Générale,
Bertrand Leseute

